

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 10 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 10 Septembre 2019 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Pascal TORDEUX, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

02 Septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, Mme PIAZZA, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

<b>Désignation des représentants titulaire et suppléant du SITUS à « Hauts de France Mobilité »</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°11</b>

Par délibération du 24 Avril 2018, le S.I.T.U.S a décidé à l'unanimité de ses membres présents d'adhérer au Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT).

Pour rappel le SMIRT a pour objet « la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés. Le SMIRT exerce ses attributions selon les principes de coordination et de subsidiarité, dans le respect des compétences de ses adhérents ».

Les statuts prévoient un siège réservé au S.I.T.U.S au Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité pour lequel il faut désigner un titulaire et un suppléant.

Il est proposé, pour le S.I.T.U.S, de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1<sup>er</sup> Vice-Président comme membre suppléant.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical des Hauts-de-France Mobilité et son 1<sup>er</sup> Vice-Président comme membre suppléant.

**DELIBERATION**

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré décident :

- de désigner le Président du S.I.T.U.S comme membre titulaire du Comité syndical « Hauts-de-France Mobilité » et son 1<sup>er</sup> Vice-Président comme membre suppléant.

**Vote :**

Pour : 11      Contre 0      Abstention : 0      Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

LE PREFECTURE  
DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
11 SEP. 2019

Affiché, le  
Pour extrait conforme,  
Le Président

PAILLETTE Martine

